

Alcool and Gaming

Commission of Ontario

90 Sheppard Avenue East
Suite 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél. : 416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario

Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario

90, avenue Sheppard Est

Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 22 juillet 2021		Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 8 : Nuageux (Temp. : 24°C) Courses 9 à 10 : Pluie (Temp. : 22°C) Courses 11 à 12 : Couvert (Temp. : 17°C)		Ventoux: 14 km/h (Nord-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 8 : Rapide (Variante 0 s) Courses 9 à 12 : Boueuse (Variante 2 s)			
Nombre de courses	12	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 93/100
Total des paris mutuels	\$268,300			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Stewart, Dave (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Macy Cassell a reçu l'approbation d'atteindre la catégorie A sur sa licence d'entraîneur.
- Examen virtuel tenu avec le meneur, Gordon Ley, au sujet de sa stimulation, lorsqu'il menait le cheval, "TJ THUNDER", dans la Course 6, du 24 juin. M. Ley est complètement au courant de ce que constitue une stimulation acceptable et de la structure des sanctions pour toute infraction à la règle sur les stimulations.

Courses :

- Tyler Moore a été autorisé à se retirer d'une course.
1. À cause de difficultés techniques, l'opérateur vidéo n'a pas été en mesure de fournir les reprises de la course. La course a été examinée par l'officiel de courses, à distance, sans qu'il fasse pourtant de remarque. Rien à signaler.
 2. Examen du bris effectué par le #1, "OHBABYWEFOUNDLOVE", (Samuel Fillion), avant le départ. Le #1 n'a pas eu d'équipement brisé et a été bien à l'intérieur du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Rien à signaler.
 3. Examen du bris effectué par le #2, "STONEFACE GERRY", (Stephane Brosseau), après le départ. Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué une interférence au #1, "STONEBRIDGE HERMES", (Jacques Beaudoin). Aucun placement n'est requis comme le #2 est arrivé en 8^e position (la dernière). Après le départ, le #6, "THE BIG CHEESE", a subi un bris d'équipement (écarteur). Il est arrivé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Après la course, l'entraîneur du #1, "SHINE A LIGHT" (Ryan Guy), Ronald Charette, a déclaré que son cheval avait fait des bris avant le poteau de ¼ de mille et après celui de ¾ mille, et ce, à cause de la condition de la piste, plus spécifiquement de l'arrosage irrégulier. On a demandé au juge au départ, Jamie Fiolek, de déterminer la condition de la piste où le #1 avait fait le bris. Il a déclaré qu'il n'y avait pas de variation sur la surface de la piste à cause de l'arrosage irrégulier. Lors du bris d'allure, le #1 provoque une interférence au #7, "REALRUBIES AT PLAY", (Jason Gilchrist). Aucun placement n'est requis comme le #1 est arrivé en 8^e position (la dernière). Rien à signaler.
 6. Martin Morel a demandé l'autorisation de faire un changement d'équipement (ajouter les entraves trotteuses) au #1, "CARL SPACKLER". Cette demande a été rejetée comme le cheval avait été enregistré sans entraves. Le départ a été retardé à cause du bris d'équipement survenu au #5, "BETONAWHEELIN", (Stephane Pouliot).

Enquête pour le #7, "A BUCKYS ANGEL", (Wayne Maclean), qui a fait un bris après le départ et a terminé en 4^e position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure effectuée par le #7, qui se qualifie pour les bris. L'entraîneur en a été notifié. Examen du bris effectué par le #4, "STORMONT ELIZABETH", (Kevin Benn), avant le départ. Le #4 n'a pas eu d'équipement brisé et a été bien à l'intérieur du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Rien à signaler.

Aucune vidéo disponible.

7. Examen de la performance du #1, "DELLAS BOY", (Ryan Guy), qui est allé à l'intérieur du dernier pylône au début du dernier droit, a obtenu un avantage injuste. Il a été dépassé par le #3, "SHANGHAIGOLD", (Richard Simard), arrivé en 7^e position. Le #1, arrivé en 6^e position, a été placé en 7^e position pour avoir quitté la course (règles de la CAJO 22.05.02.2 (iii) et 18.08.02). Aucune sanction pour M. Guy, comme le cheval déviait vers l'intérieur. Rien d'autre à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Examen du bris effectué par le #1, "WISK KEY K", (Samuel Fillion), après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille et qui, lors de ce bris, avait provoqué des interférences au #6, "RUB ME", au #7, "COLONEL BAYAMA", et au #8, "STONEY CURTIS". Aucun placement n'est requis comme le #1 est arrivé en 9^e position (la dernière). Rien à signaler.
11. Rien à signaler.
12. Philippe Trudeau, meneur du #4, "UBER HANOVER", a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 10 – Le #9, "JOURNALISTIC" (1), pour \$18,750, par Claude Baril (Yves Tessier, entraîneur).
- Course 12 – Le #2, "TWOMACSONEMACH" (1), pour \$8,000, par Andre Larocque (Claude Beausoleil, entraîneur).
- Course 12 – Le #7, "MCJAGERSONTHEMOVE" (2), pour \$8,000, par Jamie Copley (Mandy Archer, entraîneur).
- Course 12 – Le #9, "TOO MUCH DUNCAN" (2), pour \$8,000, par Gary McDonald et J.C. Lavictoire (G. McDonald, entraîneur). Une réclamation a été rejetée comme le signataire, représentant d'une personne ayant fait la réclamation, n'était pas muni d'une licence d'agent autorisé (règle 15.11 de la CAJO).